

## Fiche Repère **1**

# Le CLTSDS : KESAKO ?

### 1 Définition

Les Comités Locaux du Travail Social et du Développement Social (CLTSDS) sont des **instances de réflexion territoriales** créées dans une perspective de **valorisation** du travail social, **décloisonnement** et **modernisation** des pratiques. Ils répondent à la volonté du Haut Conseil du Travail Social (HCTS) (voir : Fiche 4) d'être au plus près des réalités des territoires.



Ces instances ont une **dimension partenariale**. Elles rapprochent les différent.es acteur.ices (personnes concernées, professionnel.les, formateur.ices, élu.es, étudiant.es...) gravitant autour du travail social afin de les faire réfléchir, dialoguer et travailler ensemble autour des pratiques professionnelles et du vécu des personnes concernées. Ce sont également des instances **participatives** en ce qu'elles incitent à l'expression des personnes concernées et des professionnel.les du travail social

### 2 Pourquoi créer ou rejoindre un CLTSDS ?

Créer ou appartenir à un CLTSDS permet à des acteurs et actrices motivé.es de se fédérer autour d'ambitions communes :

- **Rendre visible et faire évoluer les pratiques** des professionnel.les.
- **Influencer et/ou contribuer aux politiques publiques** du travail social sur la base des évolutions sociétales, éthiques et politiques, et des réalités concrètes expérimentées sur le terrain.

Concrètement, le CLTSDS permet de :

- **Échanger et partager** entre personnes de profils variés
- **Créer et rendre visibles** des projets inspirants
- **Sensibiliser** aux métiers du travail social et faire évoluer les pratiques
- **Enrichir son réseau** en s'inscrivant dans une **dynamique territoriale large**
- **Se mobiliser dans le réseau national** des CLTSDS (voir : Fiche 3)



Le tout en favorisant **la participation** de toutes et tous et l'intelligence collective.

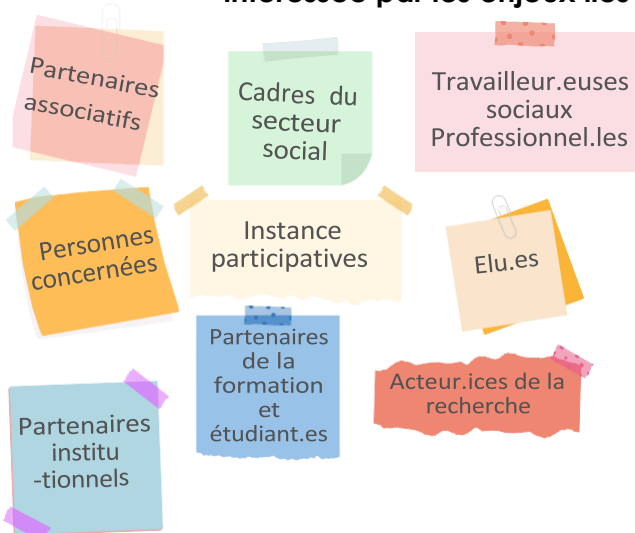
### 3

## A qui s'adresse un CLTSDS ?

50

C'est le **nombre moyen de membres d'un comité**. Néanmoins, ce chiffre est indicatif, et le nombre peut s'étendre de moins de 40 membres à 100 personnes. Par ailleurs, la composition et l'investissement des membres peut varier avec le temps (départs, arrivées, temps disponible).

**Toute personne membre d'un comité local (existant ou en projet), ou toute personne intéressée par les enjeux liés au travail social et mandatée par sa structure**



#### Comment cibler les membres de son comité ?

- **Garantir la participation des personnes concernées** (voir : Fiche 8)
  - **Identifier les acteurs et actrices clé.es** de son territoire via une cartographie
  - **Tendre vers la représentativité** des branches du travail social (*par exemple, y intégrer les secteurs de l'Education Nationale, hospitalier, juridique, éducation populaire*)
- Soutenir et promouvoir auprès des employeur.euses la participation des professionnel.les du travail social**

### 4

## Quelle gouvernance pour son comité ?

Il n'existe **pas de modèle de gouvernance unique** d'un comité. La **structure varie selon les spécificités et besoins des territoires** et chaque comité possède son propre fonctionnement. Dans tous les cas, il est important de garder un modèle souple et ouvert afin de s'adapter aux contraintes.

En revanche, la très grande majorité des comités sont structurés autour d'un **comité de pilotage stratégique restreint** et de **groupes de travail thématiques / collègues**.

#### Shéma de fonctionnement des comités



##### COFIL et instance de gouvernance

**Composition restreinte**, diversifiée et gouvernance horizontale  
Fonction : *coordination de l'activité et représentation*



##### Équipe projet opérationnelle

**Composition élargie**, généralement aux animateur.ices de groupe de travail  
Fonction : *mettre en place les activités du comité*



##### Groupes de travail thématiques et/ou collègues

**Composition élargie**, selon les appétences des membres  
Fonction : *mise en œuvre de la feuille de route du comité adoptée par le COFIL*

##### Évènement annuel ouvert au grand public

Présentation des travaux du comité

#### Zoom sur l'Ardèche : l'Agora

Le comité de l'Ardèche expérimente un mode de gouvernance partagée de son COFIL : l'Agora. Chaque membre investi peut participer à l'agora et peut donc prendre des décisions concernant le comité selon le principe "**une personne = une voix**". Ce fonctionnement garantit la participation et la représentation des personnes concernées.



Niveau que l'on retrouve sur l'ensemble des comités



Niveau propre à certains comités



Le comité peut se structurer **à partir d'une instance déjà existante** ou au contraire, **naître d'un projet totalement nouveau**. Plusieurs avantages et inconvénients sont associés à chacune des démarches, et le choix vers un processus de création ou un autre **dépendra des spécificités du territoire et des acteurs mobilisés** :



### Opportunité

### Limites

#### Évolution d'une structure déjà existante

- Une **dynamique collective et des liens déjà créés** entre acteur.ices
- Un **fonctionnement déjà éprouvé** sur lequel s'appuyer
- **Optimisation** de l'existant
- **Visibilité** déjà acquise

- **Difficultés à faire évoluer** une structure existante vers un autre mode de fonctionnement
- Risque de **se limiter aux partenaires habituels** et de ne pas s'ouvrir aux autres

#### Création d'un comité local

- Projet **co-construit** et fruit d'un **travail collégial**
- **Dynamique créée collectivement** qui permet d'embarquer tous.tes les acteur.ices **dès le début** du projet
- Tout est à inventer, source de motivation

- **Repérage et mobilisation** des acteur.ices mobilisateur en temps
- **Tout est à inventer**
- Risque de créer "**une instance de plus**"
- **Tout est à inventer (contrainte structurelle)**

5

## A quelle échelle territoriale créer un comité ?

Le comité local peut se structurer à plusieurs échelles :

- **Régionale** : niveau souvent choisi par des acteurs et actrices qui ont eux même une organisation ou une influence régionale : *par exemple, des instituts de formation.*
- **Départemental** : échelle choisie par les conseils départementaux souhaitant se lancer dans la démarche, en tant que chef de file de l'action sociale.
- **Interdépartemental** : échelle choisie par les départements de taille moyenne qui ont déjà des coopérations dans plusieurs domaines et des partenaires communs
- **Infra-départemental** : échelle choisie lorsqu'un réseau déjà constitué et représentatif de l'action sociale existe à cette échelle (par exemple, Pays d'Arles ou Aix-Marseille)

L'instance régionale doit toutefois travailler **en complémentarité avec des structures locales** pour garder un ancrage de terrain dans ses réflexions et productions.

#### Le comité régional PACA

Le comité régional PACA se distingue par sa déclinaison territoriale en 6 comités départementaux et 2 comités infra-départementaux. S'agissant du pilotage, les animateur.ices de chaque comité local sont représenté.es au sein du COFIL chargé de piloter l'activité globale du comité PACA.

